



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 04/2021 :

Demande de crédit de CHF 34'000.—TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 25 janvier 2021 avec Monsieur le Municipal Christian Dugon et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Christian Dugon pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette demande de crédit figure pas au plan d'investissement (35 – divers bâtiments) pour CHF 30'000.--

Budget : Le montant de la demande de crédit résulte d'offres émises par les fournisseurs habituels de la commune, sauf en ce qui concerne la fourniture des récupérateurs

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt, mais la commune se réserve la possibilité de pré-financer ce projet par la trésorerie, puis d'intégrer le montant du projet dans une demande de crédit plus importante, afin d'obtenir un meilleur taux.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 3'587.-- par an (dont CHF 187.-- d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 1.00%), soit une charge théorique de CHF 1.24 par habitant/an (situation au 01.09.2020).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 10 ans, ce qui correspond à la durée de vie estimée des installations.

Risques particuliers liés à cet investissement : La Direction générale de l'environnement du canton de Vaud va mener au cours du premier semestre 2021 une étude sur la qualité des sols des buttes de tir. Il pourrait en résulter l'obligation d'assainir la butte de tir, ce qui ferait l'objet d'un autre préavis. Si cela s'avérait nécessaire, les travaux de ces deux projets seraient entrepris conjointement.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 04/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 04/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 34'000.— TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids.
2. De financer ce dernier par l'emprunt.
3. D'amortir cet objet sur 10 ans

Demande de crédit de CHF 34'000.—TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids

Arzier - Le Muids, le 25 janvier 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER
Excusé

Fanny WEINMANN

Didier HERMANN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER
Rapporteur